

**DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
ET
LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI**



La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Choisy- le-Roi	T12 ¹ Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Population en 2017	45 331	704 464	1 387 926
Evolution de la population entre 2013 et 2017	6,0 %	3,7 %	2,5 %
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	25,2 %	23,7 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	8,6 %	9,6 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	23,4 %	22,0 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	30,9 %	30,9 %	31,6 %
65 ans et plus	11,9 %	13,7 %	14,7 %
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	17,9 %	17,1 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	44,6 %	43,2 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	33,2 %	35,3 %	36,3 %
Part de personnes seules	4,4 %	4,4 %	4,0 %
② Socio-économique	Choisy- le-Roi	T12 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Données Insee			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	23 479 €	25 508 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	1 585 €	1 694 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 111 €	1 155 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-29,9 %	-31,8 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	36,1 %	34,8 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	17,1 %	15,9 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	28,4 %	28,4 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	63,9 %	66,1 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	75,7 %	78,0 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	Choisy- le-Roi	T12 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires en 2019	10 466	157 269	287 580
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	22,0 %	22,2 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	26 421	392 890	728 356
Taux de couverture allocataires	58,3 %	55,8 %	52,5 %
Part des allocataires avec enfant à charge	54,1 %	52,8 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGFIP 2017, sur les revenus 2016.

¹ Territoire 12 de la métropole du Grand Paris

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Choisy-le-Roi est une commune de 45 331 habitants, située au centre-ouest du Val-de-Marne et s'étendant de part et d'autre de la Seine. Elle a intégré l'établissement public territorial (Ept)² - Grand-Orly Seine Bièvre (ou territoire12) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, et elle est limitrophe des communes de Vitry-sur-Seine, Alfortville, Créteil, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Orly et Thiais.

Sa population couvre 3,3 % de celle du Val-de-Marne et 6,4 % de celle de l'Ept 12 ; elle a augmenté de + 6 % entre les recensements de 2013 et 2017, soit une évolution près de trois fois supérieure à celle du département (+ 2,5 %) et près de deux fois celle de l'Ept (+ 3,7 %).

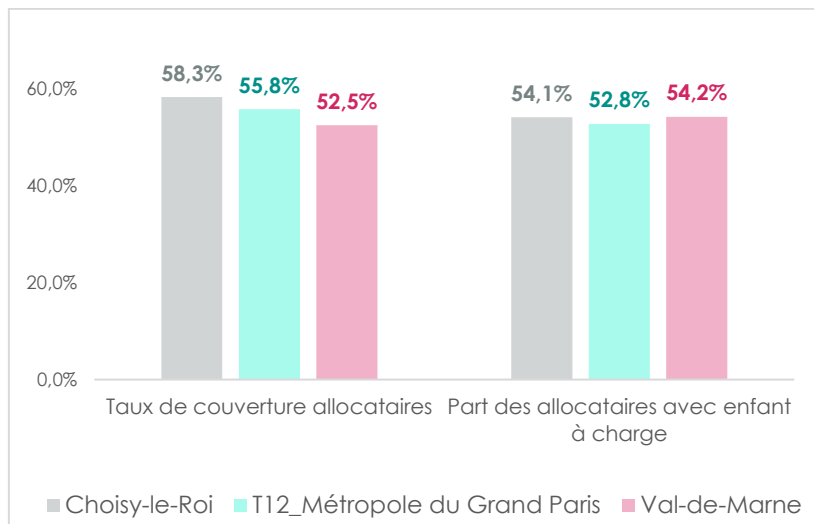
Concernant la structure par âge de la population choisyenne (recensement Insee 2017), les moins de 18 ans et les 25-39 ans se détachent du modèle départemental ; ces deux tranches d'âge sont surreprésentées de + 2 points par rapport au niveau départemental. *A contrario*, les 65 ans et plus sont sous-représentées de – 2,8 points.

Parmi cette même population, les couples sans enfant sont sous-représentés de – 3,1 points sur la commune. À l'inverse, les familles, monoparentales et biparentales, sont surreprésentées de près de 3 points.

Concernant ces deux points, le profil de l'Ept 12 est sensiblement proche du département.

Les informations relatives aux données allocataires de 2019 précisent la spécificité de cette commune quant à son taux de couverture allocataires : de 58,3 %, soit près de six points de plus que sur l'ensemble du Val-de-Marne (52,5 %), et + 2,5 points que le territoire 12 de la métropole du Grand Paris (55,8 %) - (cf. figure 1). La part des familles allocataires choisyennes (54,1 %) est, quant à elle, strictement du même ordre, que celle du modèle départemental (54,2 %).

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Choisy-le-Roi, sur T12 et dans l'ensemble du département



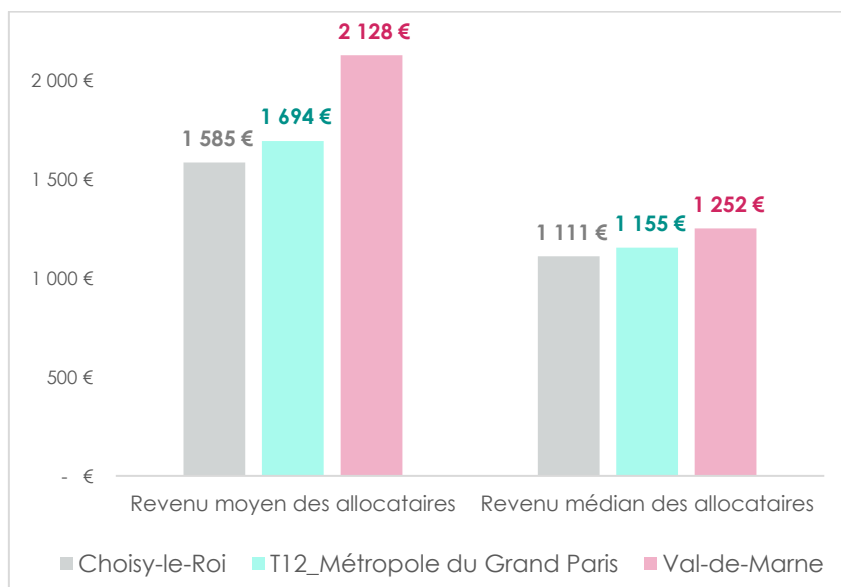
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 12 : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.

Par ailleurs, le revenu fiscal de référence moyen par foyer (données Insee 2017) est inférieur de près de - 7 000 € par rapport à celui du Val-de-Marne (respectivement 23 479 € et 30 476 €). L'écart est moindre entre la commune et l'Ept 12 (- 2 000 €).

Les données allocataires viennent conforter ces constats puisque les revenus moyen et médian³ des allocataires sont également inférieurs à ceux du département. L'écart atteint - 543 € pour le revenu moyen et - 141 € pour le revenu médian. La différence entre le revenu médian et moyen est moins importante au niveau de Choisy-le-Roi, traduisant ainsi une plus grande homogénéité des revenus des allocataires par rapport au Val-de-Marne - (cf. figure 2).

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Les autres marqueurs de vulnérabilité, issus des données allocataires, mettent également en lumière cette distinction communale par rapport au modèle départemental. En effet, les allocataires à bas revenus⁴, mais aussi les bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) et de la prime d'activité sont surreprésentés comparativement au Val-de-Marne (respectivement + 3 points, + 1,6 point et + 1,4 point) - (cf. figure 3).

Le taux d'activité⁵ féminine vient également appuyer ce constat, puisque ce dernier, parmi les couples allocataires avec ou sans enfant est inférieur de - 6,2 points sur la commune (63,9 %). Pour les mères monoparentales (75,7 %), l'écart est moindre mais atteint tout de même - 3,4 points.

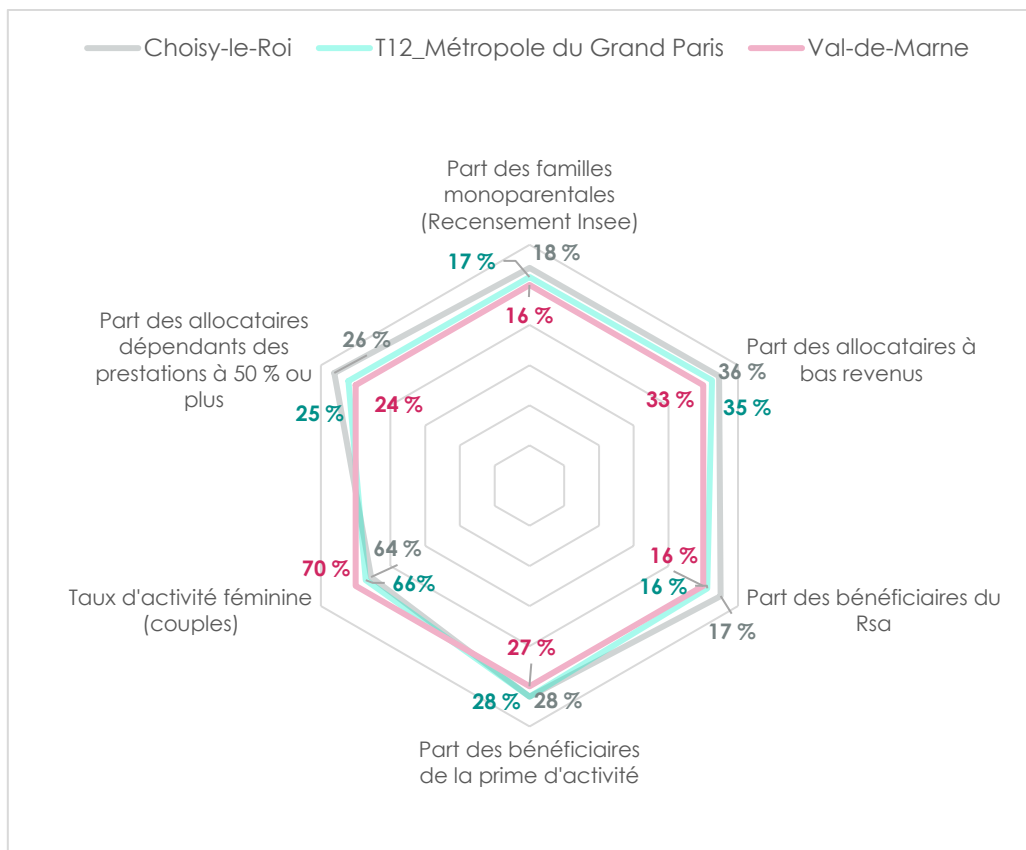
Même si les écarts ne sont pas démesurés, Choisy-le-Roi se démarque défavorablement de l'ensemble du Val-de-Marne sur ces données de cadrage et présente des marqueurs de fragilité socio-économique.

³ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus, 50% des personnes gagnent plus et 50 % des personnes gagnent moins.

⁴ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1 096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

⁵ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Choisy- le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2019	806	11 163	20 399
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	-8,0 %	-2,0 %	-3,1 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2017	2 303	30 220	56 538
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	6,5 %	1,6 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	5,2	4,9	3,6
② Socio-économique - Caf	Choisy- le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	60,8 %	61,3 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	34,3 %	36,1 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	Choisy- le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	33,5 %	31,7 %	30,4 %
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	21,0 %	19,5 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	26,9 %	28,2 %	26,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	2 099	29 245	52 567
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	-1,4 %	0,5 %	-1,4 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	177	2 141	3 880
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	-10,2 %	-12,1 %	-14,5 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Le nombre de naissances domiciliées⁶ diminue sur tous les échelons territoriaux mais de manière plus significative sur la commune (- 8,0 % contre - 2,0 % sur l'Ept 12 et - 3,1 % pour l'ensemble du Val-de-Marne).

En référence aux données de cadrage, les femmes actives allocataires, avec au moins un enfant en bas âge (60,8 %), sont sous-représentées de - 5,0 points par rapport à l'ensemble du département du Val-de-Marne (65,8 %), mais reste du même ordre que son territoire (61,3 %). Concernant les couples avec un enfant de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent, l'écart est encore plus important (- 7,4 points avec le département et - 1,8 point avec l'Ept 12). Un tiers (34,3 %) de ces familles allocataires biparentales avec au moins un enfant en bas-âge ont les deux parents qui travaillent à Choisy-le-Roi.

Par ailleurs, en 2018, le taux de couverture, au titre de l'accueil du jeune enfant, s'élève à 43,1 % sur la commune contre 50,3 % au niveau du Val-de-Marne. Avec 5 crèches collectives (familiales et parentales) proposant 270 places et 4 multi-accueils pour 172 places, l'identification du nombre de places d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans ([annexe 1](#)), montre qu'il existe une place d'accueil pour 5,2 enfants de moins de 3 ans à Choisy-le-Roi et une pour 3,6 enfants sur l'ensemble du Val-de-Marne, soit une couverture moindre au titre de l'accueil collectif du jeune enfant au niveau communal.

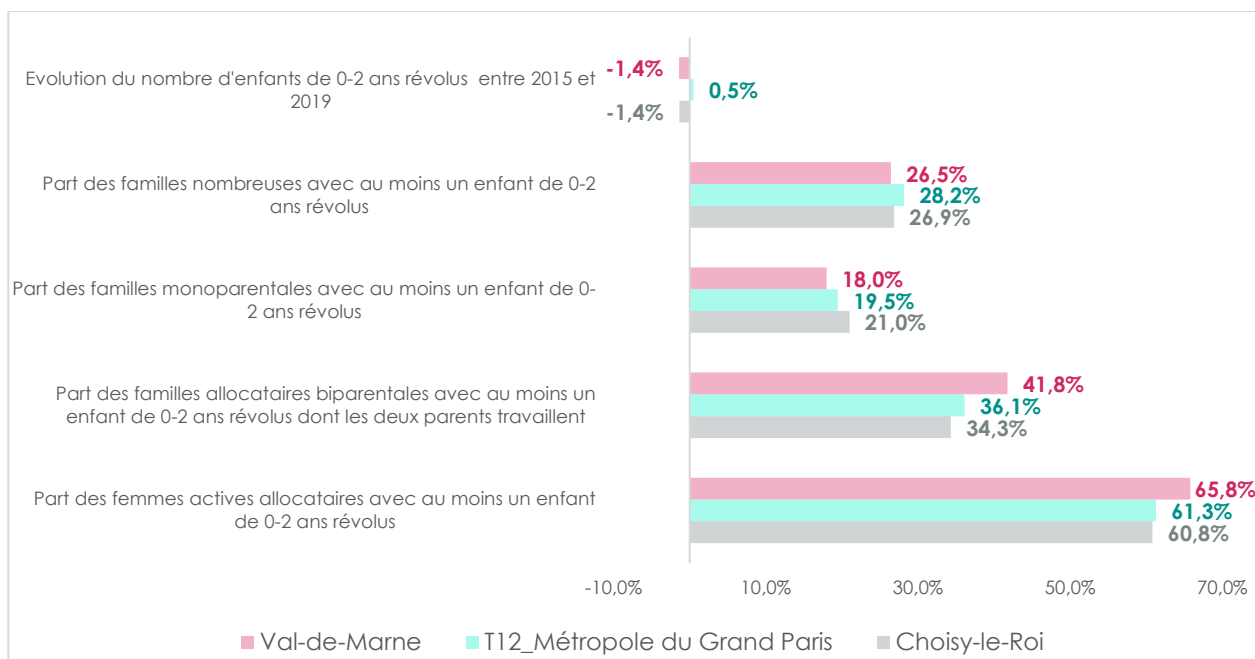
Sachant que le revenu médian par foyer ainsi que le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 3 ans sont inférieurs, comparés à ceux du niveau départemental, il conviendrait d'approfondir la question concernant les attentes réelles des familles dont les enfants ont moins de 3 ans, en termes d'accueil de leur jeune enfant.

De plus, au titre de l'accueil individuel du jeune enfant, on observe une baisse du nombre de places chez les assistantes maternelles entre 2015 et 2019, de - 10,2 % sur la commune, soit une diminution moindre que celles enregistrées aux niveaux *supra*, soit - 12,1 % sur l'Ept 12 et - 14,5 % sur l'ensemble du Val-de-Marne.

Les familles allocataires choisyennes se caractérisent de celles du niveau départemental. En effet, une sur trois (33,5 %) a au moins un enfant en bas-âge, soit 3,2 points de plus que le département (30,4 %). Parmi ces familles avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus, les familles monoparentales (21 %) sont également surreprésentées de + 3,0 points par rapport au profil départemental (18 %). Les familles nombreuses ne sont, quant à elles, pas particulièrement surreprésentées (+ 0,4 point) - ([cf. figure 4](#)).

⁶ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Choisy-le-Roi et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

L'ensemble de ces données « petite enfance » renforcent l'idée d'une fragilité socio-économique des familles allocataires à Choisy-le-Roi.

FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	2 070	29 846	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	5,8 %	4,3 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	7 069	107 141	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	9,6 %	6,0 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	3 876	67 305	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	-2,0 %	0,7 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	8 578	128 309	240 452
Nombre des 3-5 ans révolus	1 971	27 974	51 045
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	23,1 %	22,3 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	36,9 %	34,9 %	30,1 %
Nombre des 6-11 ans révolus	3 601	54 791	102 195
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	25,5 %	26,8 %	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	32,5 %	31,5 %	27,2 %
Nombre des 12-15 ans révolus	2 135	31 776	61 002
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	34,4 %	31,8 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	35,3 %	33,9 %	29,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	871	13 768	26 210
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	35,7 %	35,6 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	37,0 %	38,0 %	33,7 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	300	4 163	8 088

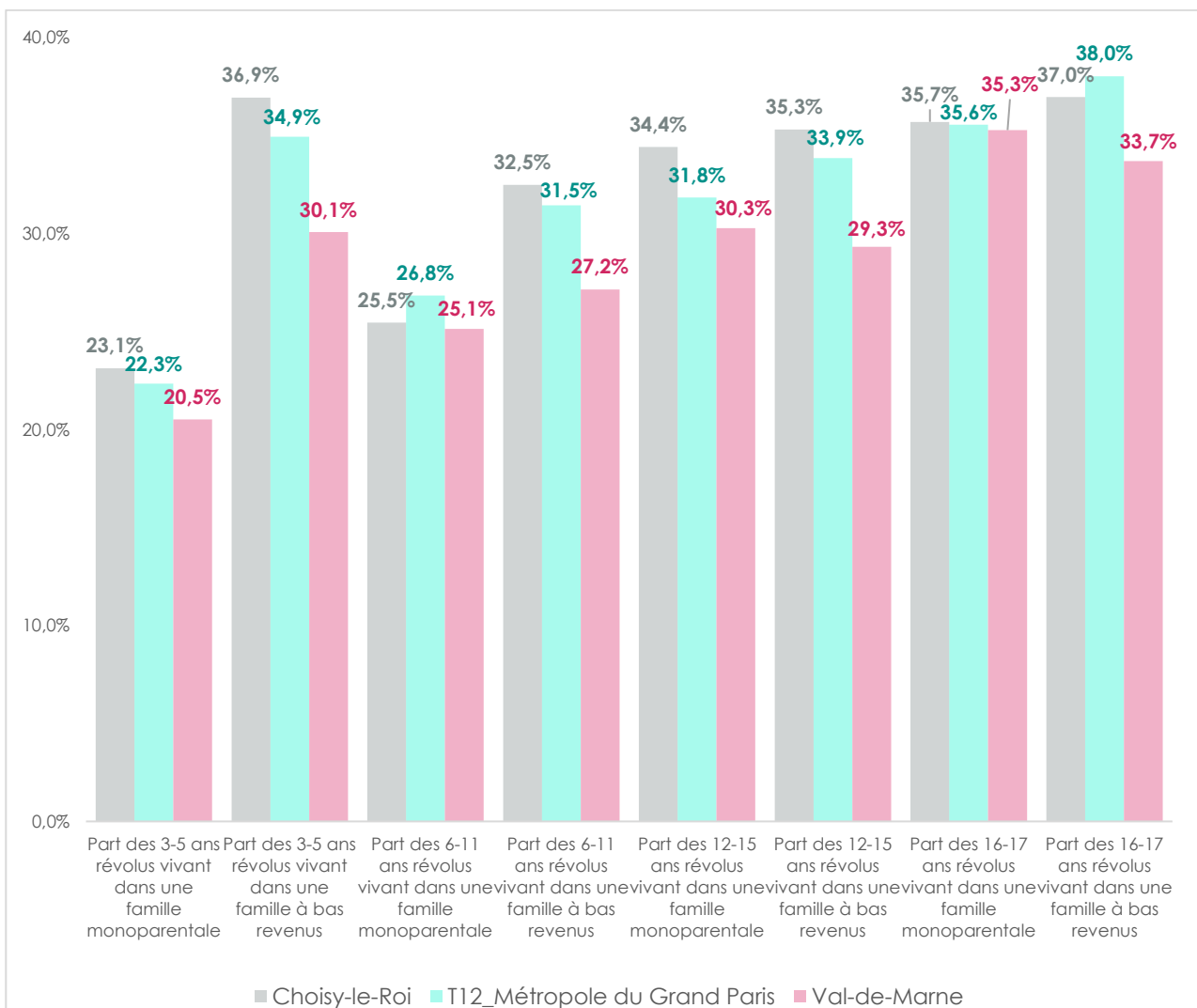
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, sur la période 2013/2017, si les parts d'enfants de 3 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus augmentent de + 5,8 % et + 9,6 % à Choisy-le-Roi ; celle des 18-24 ans diminue de - 2 %.

En parallèle, les données allocataires de 2019 mettent en exergue les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus - (cf. figure 5). En effet, avec la répartition des enfants par tranche d'âge, on observe une surreprésentation (entre la commune et le département) des familles monoparentales pour les classes d'âge 3-5 ans (+ 2,6 points) et 12-15 ans (+ 4,2 points) et une surreprésentation plus légère pour les 6-11 ans (+ 0,3 point) et les 16-17 ans (+ 0,4 point). Concernant les familles à bas revenus, ces profils sont nettement surreprésentés sur la commune comparativement à l'ensemble du Val-de-Marne.

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces constats placent Choisy-le-Roi dans une position plus sensible en termes socioéconomique notamment par une présence plus prégnante des familles monoparentales et des familles allocataires à bas revenus.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	6 402	93 187	184 735
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	6,2%	2,5 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles allocataires en 2019	5 664	82 992	155 896
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	6,8 %	5,9 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	40,7 %	39,6 %	34,2 %
Nombre de familles allocataires monoparentales	1 856	27 098	48 741
Part des familles allocataires monoparentales	32,8 %	32,7 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	49,8 %	50,6 %	48,3 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	1 497	22 507	39 655
Part des familles nombreuses	26,4 %	27,1%	25,4 %
Part des familles nombreuses à bas revenus	38,4 %	39,2 %	35,1 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	108	1 514	2 714
Taux de séparation parmi les familles allocataires	2,1 %	2,0 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	42	791	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	2,3 %	2,9 %	2,7 %
Nombre de décès en 2019	17	196	343
Enfants	8	66	117
Parents	9	130	226
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,3 %	0,3 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

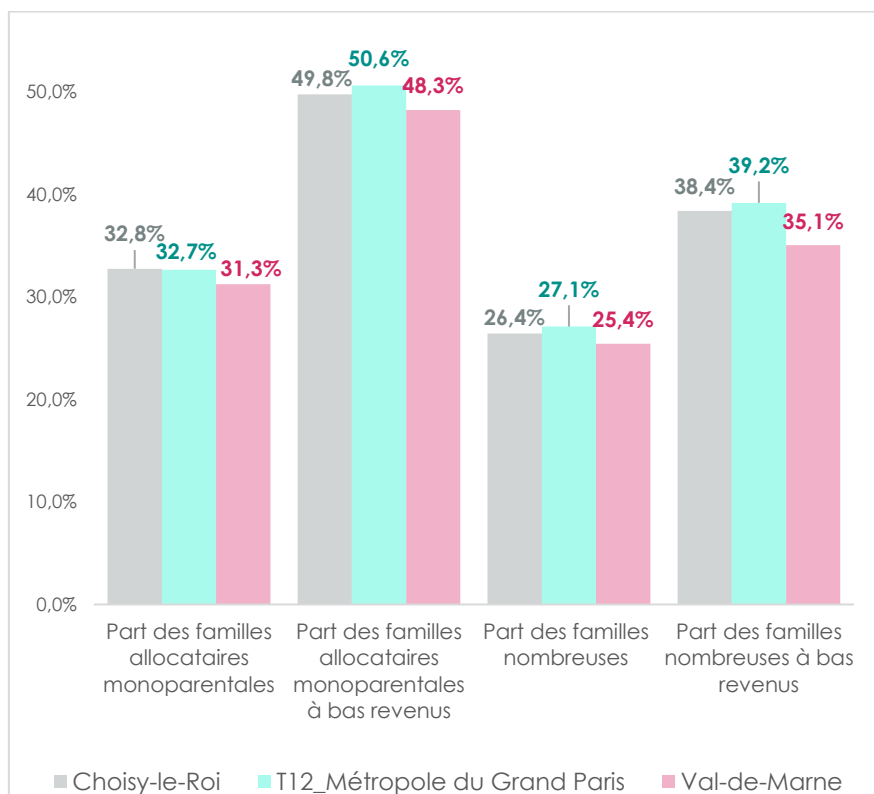
Entre 2013 et 2017, le nombre global de familles (données Insee) augmente de + 6,2 % à Choisy-le-Roi, soit un dynamisme plus marqué que celui du territoire 12 (+ 2,5 %) et de l'ensemble du Val-de-Marne (+ 1,7 %). Ce constat est conforté par les données allocataires entre 2015 et 2019, puisque les familles allocataires augmentent de + 6,8 % contre + 3,7 % au niveau départemental.

De même, plus de quatre familles allocataires choisyennes sur dix (40,7 %) vivent sous le seuil de bas-revenus (1 096 € par mois), soit + 6,5 points par rapport au département.

Par ailleurs, les familles allocataires monoparentales (32,8 %) sont plus représentatives sur le territoire communal (+ 1,5 point) par rapport au département. De plus, près de la moitié d'entre-elles (49,8 %) sont considérées à bas revenus, c'est également 1,5 point de plus qu'au niveau de l'ensemble du Val-de-Marne - (cf. figure 6). Les familles nombreuses à bas revenus sont quant à elles surreprésentées de + 3,3 points à Choisy-le-Roi.

Ces marqueurs de vulnérabilité participent à renforcer l'hypothèse de la fragilité socio-économique des familles allocataires de Choisy-le-Roi par rapport à celles du Val-de-Marne. Le territoire 12 de la métropole du Grand Paris se situe dans une position encore plus défavorable.

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Enfin, un centre social agréé au titre de l'animation collective famille, un contrat local d'accompagnement scolaire (Clas) et un lieu d'accueil enfants parents (Laep) proposent une offre d'accueil parentalité aux parents et aux enfants à Choisy-le-Roi - (annexe 1).

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre total de logements	20 518	316 415	633 207
Part de logements vacants	6,1 %	5,8 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	19 018	293 313	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	41,3 %	41,2 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	22,9 %	20,3 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	29,1 %	30,9 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	21,5 %	18,8 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	312	4 926	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	5,7 %	6,2 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	5 472	78 875	132 640
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁷	52,3 %	50,2 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	58,9 %	56,5 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	18,7 %	16,0 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	22,4 %	27,5 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

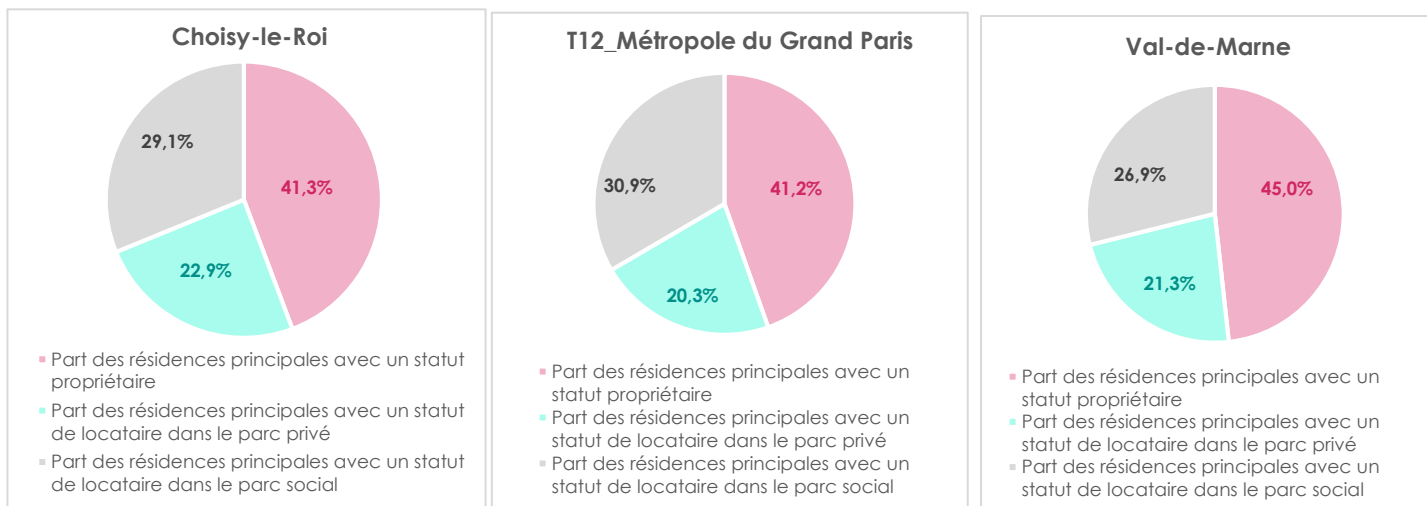
L'observation du parc locatif de Choisy-le-Roi montre que les résidences principales dans le parc social (29,1 %) et dans le parc privé (22,9 %) sont respectivement surreprésentées de + 2,1 points et + 1,6 point par rapport au niveau départemental - (cf. figure 7). A contrario, le statut de propriétaire est sous-représenté (41,3 % contre 45,0 % au niveau du Val-de-Marne).

⁷ Apl : aide personnalisée au logement

Alf : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

Figure 7. Occupation des résidences principales à Choisy-le-Roi, sur le T12 et dans le Val-de-Marne

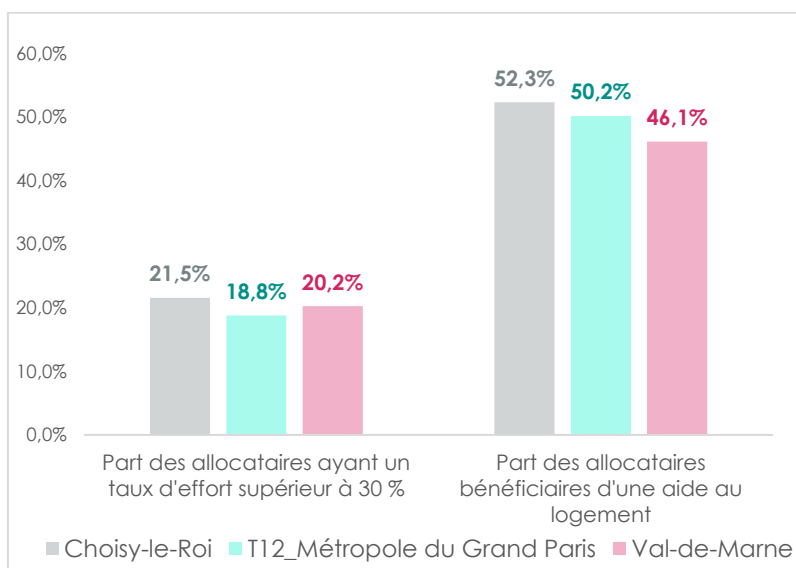


Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

Plus de la moitié des allocataires choisyens (52,3 %) sont bénéficiaires d'une aide au logement. Cette part est supérieure de + 6,2 points par rapport au département (46,1 %) - (cf. figure 8). Sur le territoire 12, 50,2 % des allocataires bénéficient d'une aide au logement.

De plus, la part des allocataires ayant un taux d'effort⁸ supérieur à 30 %, est plus importante de + 1,3 point sur le territoire communal (21,5 %), comparativement au territoire du Val-de-Marne (20,2 %).

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

⁸ Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	42,3 %	38,2 %	36,2 %
Dont actifs ayant un emploi	73,2 %	74,6 %	74,7 %
Taux de chômage des 15-24 ans	26,7 %	25,4 %	25,3 %
Taux d'activité des 25-64 ans	85,6 %	83,8 %	85,5 %
Dont actifs ayant un emploi	85,5 %	87,2 %	88,5 %
Taux de chômage des 25-64 ans	14,5 %	12,8 %	11,5 %
Part des cadres	13,9 %	14,6 %	18,9 %
Part des professions intermédiaires	21,2 %	19,0 %	19,8 %
Part des employés	23,5 %	23,2 %	21,6 %
Part des ouvriers	13,2 %	13,0 %	10,6 %
Part des artisans et commerçants	4,0 %	3,3 %	3,7 %
Part des retraités	3,7 %	4,1 %	4,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	18,5 %	21,2 %	20,0 %
② Public allocataire de la Caf	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Bénéficiaires du Rsa	1 790	25 027	44 716
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	3 523	49 192	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	177	2 598	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	16,1 %	15,5 %	13,8 %
Bénéficiaires de la prime d'activité	2 972	44 657	77 653
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	6 612	96 729	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	196	2 723	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	25,2 %	24,8 %	22,0 %
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	26,5 %	24,6 %	23,6 %
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	59,4 %	57,2 %	50,7 %
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	62	905	1 545
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	7,1 %	6,6 %	5,9 %
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	5 233	7 149	7 374

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Que ce soit la population communale des jeunes de 15 à 24 ans révolus, ou celle des 25 à 64 ans, ces deux catégories présentent un taux de chômage supérieur à celui du département (respectivement 26,7 % et 14,5 % contre 25,3 % et 11,5 %). De plus, l'observation des catégories socio-professionnelles⁹ apporte un éclairage complémentaire : si les cadres et les personnes sans activité sont sous-représentés sur la commune (respectivement – 5 points et – 1,5 point) ; les ouvriers (+ 2,6 points), les employés (+ 1,9 point) et les professions intermédiaires (+ 1,4 point) sont surreprésentés.

Ces données, corroborées par les parts de familles bénéficiaires du revenu de solidarité active, de la prime d'activité mais aussi des familles dépendantes des prestations à 50 % ou plus, respectivement supérieures de + 2,3 points, + 3,1 points et + 8,7 points par rapport au niveau départemental, représentent autant de marqueurs de vulnérabilité socio-économique de la population de Choisy-le-Roi.

Avec deux centres sociaux, la couverture du territoire choisyen, en termes d'équipement d'animation de la vie sociale, lieu de vie sociale de proximité facilitant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, est meilleure qu'au niveau de l'Ept et de l'ensemble du département ([annexe 1](#)). En effet, la zone d'influence est estimée à 5 233 allocataires pour un centre social sur la commune contre 7 149 pour l'Ept 12 et 7 374 pour l'ensemble du Val-de-Marne.

De plus, Choisy-le-Roi compte un quartier prioritaire de la politique de la ville¹⁰ « Quartier Sud » sur les 42 définis sur le département du Val-de-Marne. Ce quartier semble encore plus concentrer la population présentant des marqueurs de fragilité, en référence à [l'annexe 3](#).

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives positionne Choisy-le-Roi dans une situation de fragilité économique et professionnelle de ces allocataires. Le taux de chômage ainsi que l'identification d'une part plus importante de familles bénéficiaires du revenu de solidarité active, de la prime d'activité, mais aussi de familles dépendantes aux prestations accentuent ce constat. La présence d'un quartier prioritaire de la politique de la ville le conforte également.

⁹ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

¹⁰ Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

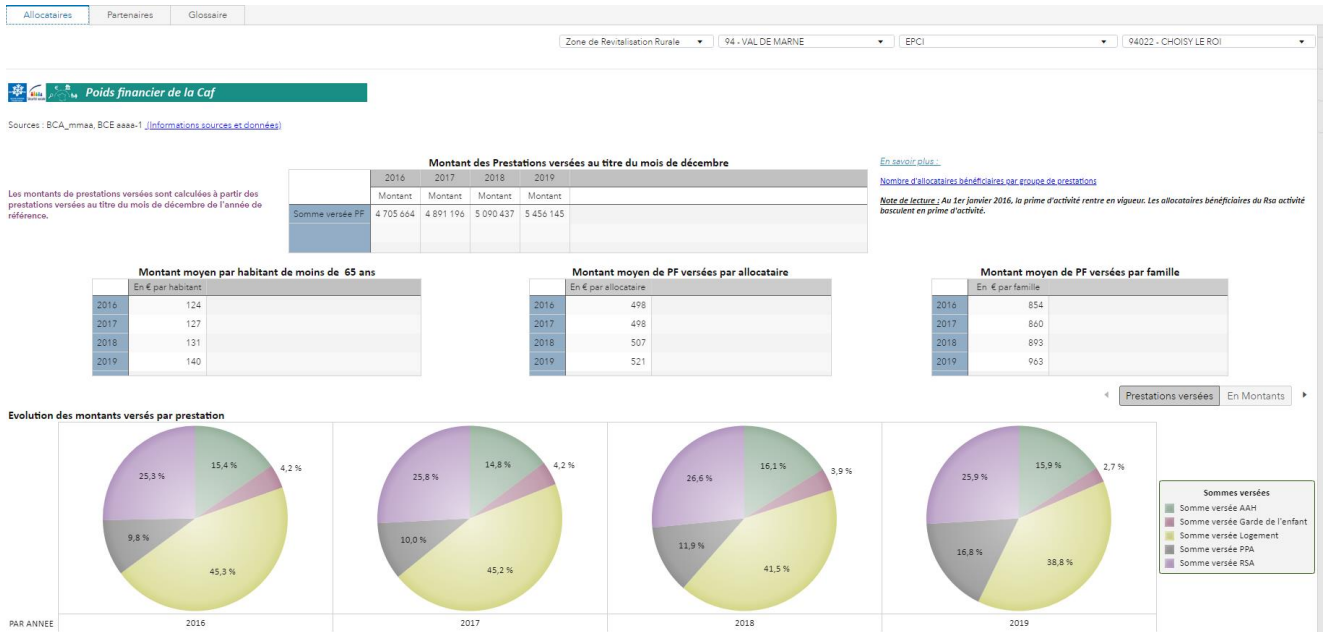
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Crèches collectives familiales et parentales	5	75	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	270	3 749	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	-	96	289
Haltes garderies	-	9	20
Places en haltes garderies	-	136	353
Micro-crèches	-	1	5
Places en micro-crèches	-	10	50
Multi-accueils	4	63	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	14
Places en multi-accueils	172	2 296	5 867
Jardin d'enfants	1	1	3
Places en Jardin d'enfants	60	60	155
Relais assistantes maternelles	1	12	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	5	138	314
Enfance-Jeunesse	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Activités extrascolaires	1	18	50
Foyers jeunes travailleurs	-	3	4
Activités périscolaires	1	16	46
Accueils adolescents	-	12	32
Parentalité	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Centres sociaux d'animation collective	1	19	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	1	29	58
Lieux d'accueil enfants parents	1	7	21
Médiations familiales	-	-	3
Insertion-Accès-Animation	Choisy-le-Roi	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Animations locales	-	6	16
Centres sociaux	2	22	39

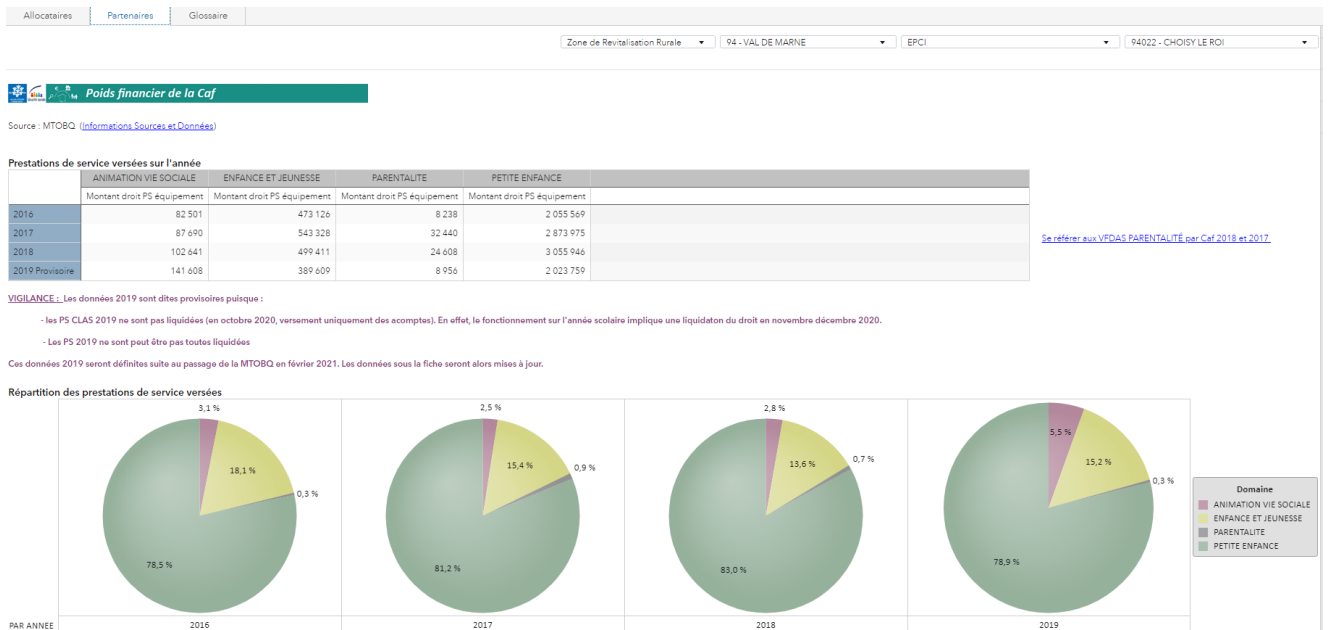
Sources : Caf- Omega / Sias Afc 2019

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



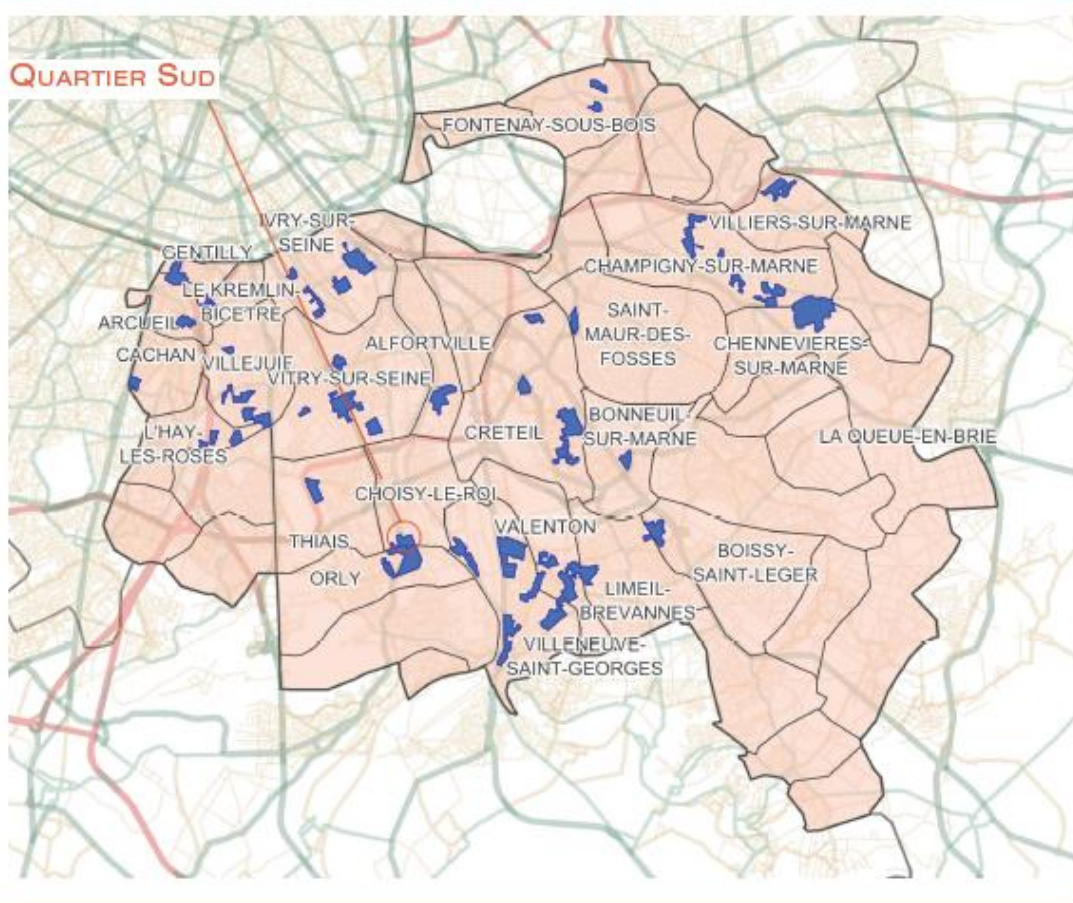
ANNEXE 3 – QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le contrat de ville 2016-2020

QP094032

QUARTIER SUD

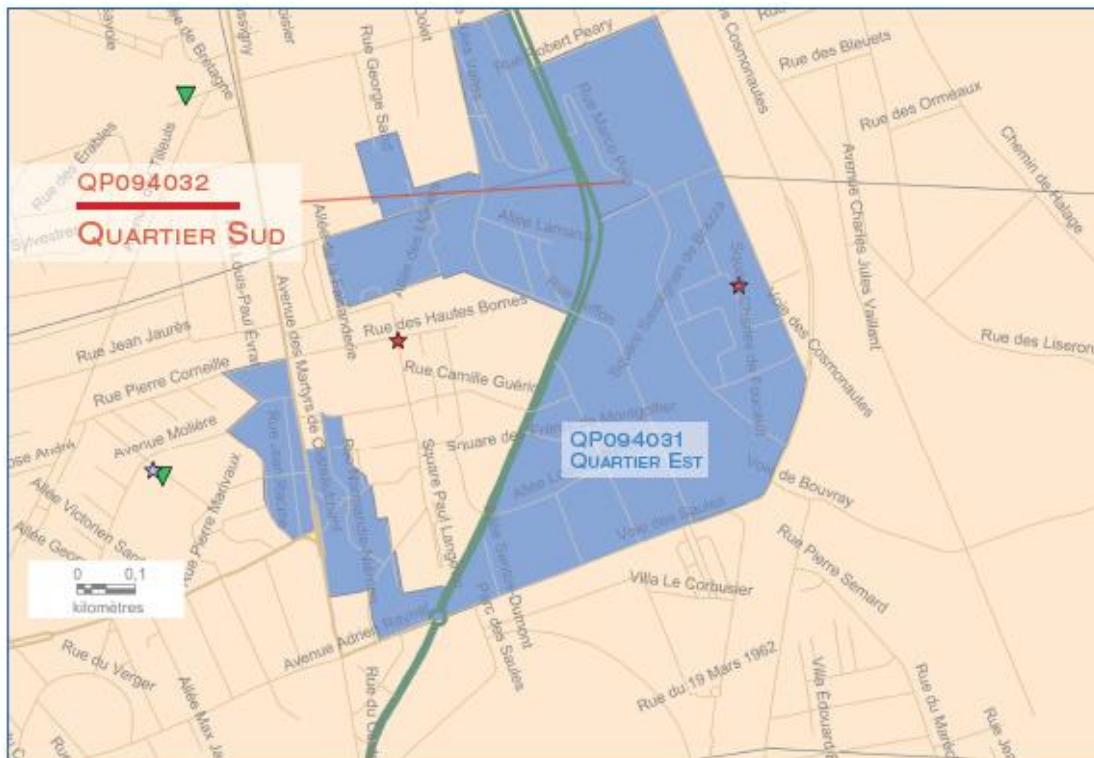
COMMUNE : CHOISY-LE-ROI



© Axion France - Francilèmes 2008 réalisation Citrad décembre 2017

1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relais assistante maternelle	—	■ Quartier prioritaire
☆ Multi accueil	▲ Foyer jeune travailleur	—	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	—	■ Commune
★ Crèche parentale	◆ Espace de vie sociale	—	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	—	
★ Crèche collective		—	

© Axidom France - Francilèmes 2006 réalisation Citrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094032_94022	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 655	43 405	1 365 039
Allocataires	645	9 078	249 584
Part de la population couverte par la Caf (en %)	60,7	55,7	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,0	6,7	9,3
25 à 44 ans	48,4	57,2	55,2
45 à 59 ans	29,9	25,4	26,1
60 ans ou plus	19,7	10,7	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	37,1	36,3	35,8
couples sans enfant	7,0	4,4	3,9
familles monoparentales	18,1	18,1	18,1
couples avec enfant(s)	37,8	41,3	42,2
Familles allocataires	361	5 385	150 558
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,5	31,3	28,8
2 enfants	31,0	43,6	46,5
3 enfants ou plus	40,4	25,1	24,7
Enfants à charge	835	10 936	308 204
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	13,7	19,2	17,0
3 à 5 ans	18,3	17,8	16,0
6 à 15 ans	50,8	48,6	50,6
16 à 17 ans	7,7	6,7	8,0
18 à 24 ans	9,6	7,7	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	444	4 861	117 811
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	96,2	50,4	51,2
location parc privé	0,2	35,9	38,0
location en collectivité	3,4	9,9	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	200	2 256	55 381
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,8	17,0	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	11,2	7,8	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	120	1 638	40 724
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	4,2	12,0	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	554	8 211	221 149
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	37,7	31,5	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	10,5	7,8	6,5
75 % ou plus	27,3	23,7	22,2
dont 100 %	82,1	81,1	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,8	17,2	15,9
couples sans enfant	nc	1,0	0,9
familles monoparentales	7,0	7,2	7,1
couples avec enfant(s)	10,8	6,1	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Quartier Sud », situé dans la commune de Choisy-le-Roi, compte 645 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 66,7 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

Le quartier se caractérise notamment par une part très faible de moins de 25 ans (2,0 %). Les 25-44 ans aussi, bien qu'ils représentent près de la moitié des allocataires (48,4 %), sont sous-représentés par rapport à la moyenne communale et départementale (57,2 % et 55,2 %). Les allocataires plus âgés sont donc surreprésentés, notamment les 60 ans ou plus (19,7 % contre 10,7 %).

Le quartier compte 444 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 68,8 % des allocataires), dont la quasi-totalité est dans le parc social (96,2 %).

La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans la commune (19,8 % contre 17,0 %), tout comme celle percevant l'Allocation aux adultes handicapés (11,2 % contre 7,8 %). Ainsi, au total, 200 allocataires perçoivent un minimum social, soit 31,0 % des allocataires. Par ailleurs, la dépendance aux prestations est plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 37,7 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 31,5 % dans la commune. ■